



**COPIE DE RÉOLUTION**

**EXTRAIT** du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur tenue le 27 août 2018 et à laquelle étaient présents Jacques Gariépy ainsi que les conseillères et conseillers Normand Leroux, Caroline Vinet, Véronique Martino, Daniel Cantin, Judith Gagnon, formant quorum.

**RÉSOLUTION N° 457-08-2018**

**PROCLAMATION  
MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

**ATTENDU** que l'article 1 de la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

**ATTENDU** que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**ATTENDU** que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**ATTENDU** qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**ATTENDU** que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**ATTENDU** que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**ATTENDU** que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

**QUE** le conseil municipal proclame que la Ville de Saint-Sauveur est une municipalité alliée contre la violence conjugale.

**COPIE CONFORME**  
certifiée ce 6 septembre 2018

La greffière et directrice des Services juridiques,

*reppharand*  
**Marie-Pier Pharand**  
Avocate